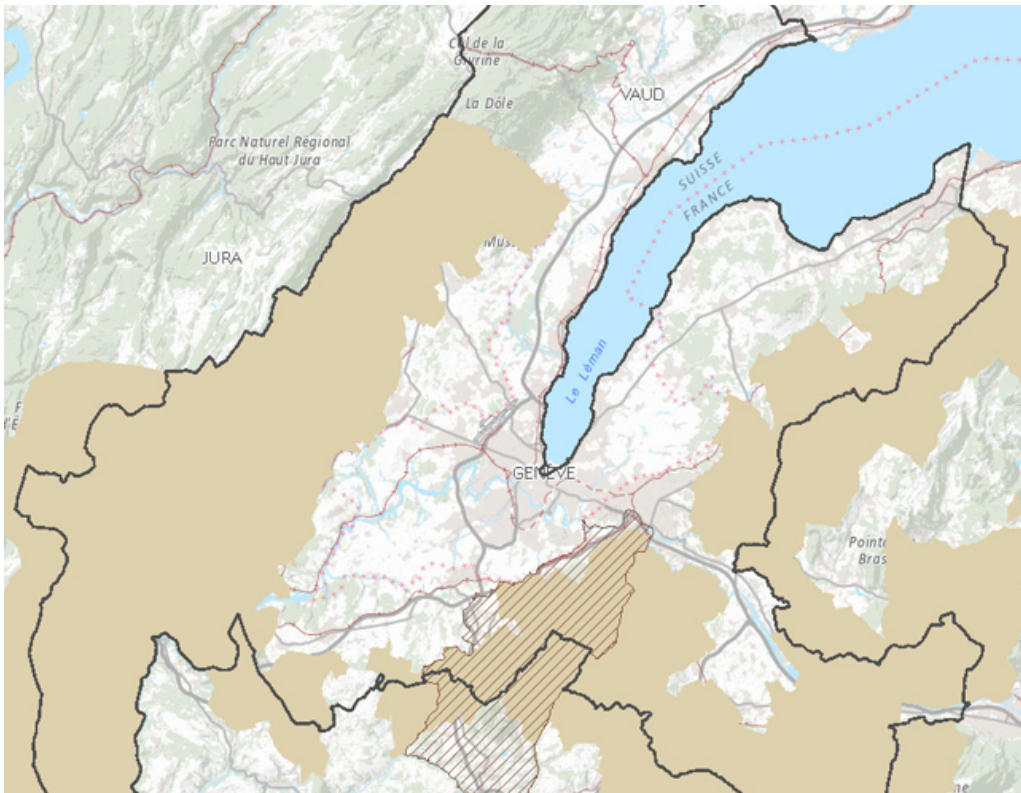


FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	AGGLO - PROTECTION DES MASSIFS
Classe	AGGLO_PAYS_PRO_RIVES_MASSIFS (ID: 3933)
Thème(s) ISO	Protection de l'environnement et de la nature
Type de données	Polygone

Description	<p>Protection des massifs, aux titres de la loi montagne et de la directive paysagère Salève</p> <p>Périmètre Grand Genève et régions voisines (extraction)</p> <p>La Directive de protection et de mise en valeur des paysages de France au Salève, signé le 27 février 2008, s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT) : elle permet de maintenir le Salève comme espace naturel et pastoral, qui ne sera plus construit excepté à la Croisette de façon limitée. La gestion forestière, celle des routes et de l'urbanisation sur le piémont devront veiller à préserver les vues sur le massif, les points forts et identitaires du paysage. De même, aucune nouvelle carrière ne pourra être créée et celle qui existe ne peut plus s'étendre.</p> <p>La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », distingue zone de montagne et de massif. Elle a créé des institutions spécifiques, associant élus et partenaires socioprofessionnels, pour mettre en oeuvre, de façon partenariale, une politique particulière de développement, d'aménagement et de protection. Elle s'applique aux communes ou parties de communes situées en zone de montagne. Dans le domaine de l'urbanisme, elle instaure des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces : il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique avec la procédure dérogatoire d'autorisation par l'Etat des projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).</p>
Aperçu	

Responsable	Direction du projet d'agglomération
Contact	Louca Lerch
Téléphone	+4122 546 73 52
Email	louca.lerch@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire

Format disponible	DXF, GDB, SHP
Mode de distribution	Accessible en consultation sur SITG.CH et par géoservices
Restrictions d'utilisation	-

Date de mise à jour	01.11.2023
Fréquence de mise à jour	Irrégulière

Méthode d'acquisition	Digitalisation, agrégation de données
Précision	10 mètres
Echelle d'affichage	10 00 à 300 000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
NOM	String	200	Nom	
TYPE	String	200	Type	
NUMERO	String	200	Numéro	
LIEN	String	200	Lien	
DATE_	Date	36	Date de référence	
VERSION	Date	36	Date d'intégration	
ORIGINE_PAYS	String	200	Pays d'origine	
ORIGINE_NOM	String	200	Nom de la couche d'origine	
ORIGINE_FOURNISSEUR	String	200	Fournisseur	
ORIGINE_SOURCE	String	200	Source	
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	
SHAPE.AREA	Double	0	Champ automatique donnant la surface de chaque polygone en m2	
SHAPE.LEN	Double	0	Champ automatique donnant la longueur de chaque objet en m	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/AGGLO_PAYS_PRO_RIVES_MASSIFS/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/AGGLO_PAYS_PRO_RIVES_MASSIFS/MapServer/WFSServer

Référence spatiale	GCS_CH1903+		
Etendue		1141616	
	2461122		2535352
		1085877	

Aspects légaux	-
Informations complémentaires	-

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023